

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

AVANT L'ART. 93 NONIES

N° 344

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2011

SIMPLIFICATION DU DROIT
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 344

présenté par
le Gouvernement

AVANT L'ARTICLE 93 NONIES

Supprimer la division et l'intitulé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.